

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 52
N° identifiant 2023-0093

Titre Soutien de la ville de Poitiers à des projets pédagogiques particuliers

Rapporteur(s) Mme Hélène PAUMIER
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

PJ.
Annexe n°1 Convention projets de territoire
Annexe n°2.1 Convention UPE2A Couronneries
Annexe n°2.2 Convention UPE2A Trois cités
Annexe n°3 Convention Classes de ville 2023

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Éducation - Accueil périscolaire
------------------	---

L'éducation populaire est au cœur de la politique municipale. Pour donner aux plus jeunes les clés pour bien vivre dans le monde d'aujourd'hui et de demain, la municipalité développe et encourage des projets favorisant la liberté de penser, le développement du pouvoir d'agir de chaque individu et notamment des plus jeunes ainsi que l'engagement volontaire dans la construction des projets individuels et collectifs. Cette éducation s'inscrit dans une recherche de développer l'esprit critique, la cohésion sociale et l'éducation à la paix. Le Projet éducatif global (PEG) 2022-2027, qui fixe les orientations de la municipalité, est garant de cette ambition.

Cette politique s'inscrit également dans le Projet éducatif de territoire (PEDT) qui se décline avec l'ensemble des actrices et acteurs éducatifs dans un esprit de coopération au service de la progression de l'enfant.

Pour préparer la rentrée scolaire 2023, il vous est proposé d'accorder le soutien de la Ville aux projets suivants :

« Projets culturels de territoire »

Attribution d'une subvention de 5 200 € au fonds de concours du Ministère de l'Éducation nationale pour les « projets culturels de territoire ». Ces projets pédagogiques à vocation artistique et culturelle sont proposés par des enseignant·e·s sur le temps scolaire dans une ou plusieurs écoles publiques du 1^{er} degré de la Ville.

Conformément à la convention de partenariat relative aux « Projets culturels de territoire » établie avec le Rectorat le 16 avril 2013 (annexe n° 1), il est proposé d'accorder au fonds de concours du Ministère de l'Éducation nationale n° 1-2-00884 – « participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation » - sur le BOP 140 « Enseignement du premier degré » une subvention globale de 5 200 €.

« Unités pédagogiques pour enfants allophones arrivants »

La ville de Poitiers souhaite faciliter l'intégration sociale et scolaire des enfants allophones accueillis dans les Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

Sur les quartiers des Trois cités et des Couronneries, une coopération étroite s'est instaurée entre les Services départementaux de l'Éducation nationale et la ville de Poitiers afin d'optimiser les conditions d'enseignement des enseignants dédiés au dispositif et permettre ainsi aux enfants de bénéficier de l'intégralité des heures d'apprentissage de la langue française requises. Ainsi, les enfants des écoles Jacques Brel et Tony Lainé se rassemblent à l'école Tony Lainé et les enfants des écoles Alphonse Daudet, Andersen et Charles Perrault sont réunis à l'école Charles Perrault. Le déplacement des enfants s'effectue à l'aller et au retour sur le temps périscolaire sous la responsabilité d'agents de la Ville.

Une convention (annexes n°2.1 et n°2.2) est établie pour chacun des deux quartiers entre les Services départementaux de l'Éducation nationale et la ville de Poitiers. Elle précise les modalités d'accompagnement des enfants depuis leur école jusqu'à l'UPE2A.

Il est proposé de renouveler ces conventions pour l'année scolaire 2023-2024.

« Convention ville de Poitiers - Grand Poitiers - Rectorat pour les Classes de Ville »

Le dispositif « Classes de Ville », qui fait l'objet d'un partenariat renforcé entre la Communauté urbaine Grand Poitiers, la ville de Poitiers et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, donne la possibilité aux écoles publiques élémentaires de la Ville de Poitiers de bénéficier d'actions éducatives sur

des thèmes variés : l'eau, les déchets, le jardin et la biodiversité, l'énergie, le patrimoine, l'alimentation.

S'adressant aux classes de Cours préparatoire (CP) à Cours moyen deuxième année (CM2) (cycles 2 et 3), il permet aux enseignants de :

- bâtir un projet pédagogique conforme aux programmes de sciences expérimentales et de géographie et présentant une dimension d'éducation au développement durable
- conduire un travail en partenariat avec un ou plusieurs animateur(s) attaché(s) à un service de Grand Poitiers et / ou de la ville de Poitiers, en mesure d'intervenir auprès des classes inscrites dans cette démarche selon les modalités déterminées dans le projet.

Une convention tripartite précise le cadre d'intervention et les modalités de ce partenariat. Il vous est proposé de renouveler cette convention de partenariat (annexe n° 3) pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 et d'ajouter une sixième thématique « alimentation » pour se donner la possibilité d'élargir le dispositif à de nouvelles propositions.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'accorder au fonds de concours du Ministère de l'Éducation nationale une subvention de 5 200 € pour les projets culturels de territoire, la dépense sera imputée à l'article 65731 du budget Principal 2023**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant, à signer les conventions UPE2A et Classes de Ville ou tous document à intervenir sur ces sujets.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

RESULTAT DU VOTE

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	8.1	Enseignement	